

O11 - Les homophones grammaticaux

« ce » ou « se » et « ces » ou « ses » ?

ce

« **ce** » est un déterminant démonstratif.
Il peut être remplacé par **le**.
Il accompagne toujours un nom.

se

« **se** » est un pronom réfléchi qui veut dire soi-même (= se laver soi-même),
Il est toujours placé devant un verbe.



ces

« **ces** » est un déterminant démonstratif.
On montre quelque chose → ceux-là,
celles-là

ses

« **ses** » est un déterminant possessif.
On possède quelque chose → les siens,
les siennes

